

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du onzième jour de mars, A.D., mil neuf cent vingt deux (1922), Frederick Forsyth Pardee, écuyer, de la cité de Sarnia, dans la province d'Ontario, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province d'Ontario.

A. B. COPP,

Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 13 mars 1922.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du onzième jour de mars, A.D., mil neuf cent vingt deux (1922), Gustave Boyer, écuyer, de Rigaud, dans la province de Québec, comme membre du Sénat et sénateur pour la province de Québec.

A. B. COPP,

Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 13 mars 1922.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il y a un sénateur qui se présente pour être introduit.

L'honorable Gustave Boyer, est introduit entre l'honorable M. Dandurand et l'honorable M. Casgrain et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier commè suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.

A Notre fidèle et bien-aimé Gustave Boyer, de Rigaud, dans Notre Province de Québec, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous nommons pour la division électoral de Rigaud, de Notre Province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier Grand-Croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.